



Société des alcools du Manitoba

Communiqué

Pour diffusion immédiate le mardi 1^{er} novembre 2011

Entrée en vigueur de nouveaux éléments de la stratégie visant l'industrie de l'accueil

Un programme « Apportez votre vin », une nouvelle licence pour les microbrasseries et des licences pluriannuelles sont quelques-unes des mesures qui entrent en vigueur aujourd'hui dans le cadre des modifications apportées à la *Loi sur la réglementation des alcools* aux termes de la nouvelle stratégie manitobaine visant l'industrie de l'accueil.

Le Manitoba se joint à cinq autres provinces canadiennes qui autorisent un programme « Apportez votre vin ». Le programme volontaire permet aux gens d'apporter leur propre bouteille de vin commercial non ouverte à consommer avec un repas dans la salle à manger d'un établissement visé par une licence. La bouteille sera ouverte et servie par le personnel de la salle à manger et tous les règlements relatifs à la vente et au service s'appliqueront. Les établissements visés par une licence qui choisissent d'offrir le service seront autorisés à établir leur propre droit de bouchon.

Comme l'a déclaré Roman Zubach, président-directeur général par intérim de la Société des alcools du Manitoba, « il arrive souvent que des clients veuillent apporter un vin spécial ou millésimé particulier pour célébrer un événement important ou déguster simplement avec leur repas. Un programme "Apportez votre vin" reconnaît ce phénomène et offre aux salles à manger visées par une licence la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins de leur clientèle ».

Le Manitoba a adopté également une nouvelle catégorie de licence pour les microbrasseries, qui sont des établissements visés par une licence qui fabriquent de la bière pour la consommation sur place et la vente à l'extérieur de leurs locaux.

« En Amérique du Nord et en Europe, les microbrasseries sont devenues très populaires au cours des dernières années, a ajouté M. Zubach. En les reconnaissant dans les mesures législatives, nous favorisons non seulement le développement économique dans la province, mais nous accroissons aussi l'attrait du Manitoba à titre de destination touristique. »

Dans un effort d'allègement des formalités administratives, la Société des alcools est désormais en mesure de délivrer des licences pluriannuelles. Au lieu d'exiger un renouvellement annuel, les licences seront désormais valides pour une période de trois ans, ce qui simplifiera grandement le processus d'octroi des licences pour les propriétaires d'entreprises.

Le programme pilote d'autorisation des magasins de genre boutique, appelés des magasins-boutiques express, dans jusqu'à cinq épiceries urbaines est bien en cours. Une demande de propositions a été émise et elle prendra fin le 7 novembre. Le premier magasin-boutique express ouvrira ses portes dans le terminal de l'Aéroport international James A. Richardson au cours du mois de novembre.

Pour plus d'information sur les initiatives indiquées, les autres modifications apportées aux lois concernant les boissons alcooliques et la nouvelle stratégie visant l'industrie de l'accueil, visitez le site Web www.mlcchospitality.com/fr/accueil.

— 30 —

CONTACT : Diana Soroka, directrice, Communications et Responsabilité sociale,
204-474-5631 ou dsoroka@mlcc.mb.ca